

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC124

Conseil Communautaire du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Champfromier, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHEAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles

ZAMMIT - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC -

Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUÑOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA -

Sophie SELLIER - Patricia VERDET - Pierre CHARPY - Katia DATTERO - Marie-Françoise

GONNET - Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUI - Sebahat BULUT - Anthony

GENNARO

Pouvoirs : Régis PETIT à Patrick PERREARD - Annick DUCROZET à Sacha KOSANOVIC –

Marielle BERGERET à Christiane RUGUTTO

Présents : 21

Pouvoirs : 3

Votants : 24

Date de la convocation : 04 décembre 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation de la décision Modificative n°02 – Budget annexe Eau

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget annexe Eau a été voté en séance du conseil communautaire du 27 mars 2025 et qu'une Décision modificative n°1 a été votée en séance du conseil communautaire du 05 novembre 2025.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget annexe Eau 2025 en adoptant une Décision Modificative n°2 afin de procéder à des réajustements de fin d'exercice, notamment par rapport aux écritures d'inventaire, de régularisation de rattachement et de régularisation de titres sur exercices antérieurs, comme suit :

Section de fonctionnement Budget Eau	Diminut* sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat*	Montant	Compte	Opérat*	Montant
CHAP 042 - Dotations aux amortissements				6811		27 100,00
CHAP 65 - Régul écritures de rattachements				6588		46 700,00
CHAP 11 - Sous-traitance	611		26 574,00			
Fonctionnement dépenses			26 574,00			73 800,00
		Solde DF	47 226,00			
CHAP 77 -Régul écritures de rattachements				778		46 700,00
CHAP 042 - Régul écritures dotations				7811		526,00
Fonctionnement recettes			-			47 226,00
		Solde RF	47 226,00			

Section d'investissement Budget Eau	Diminut* sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat*	Montant	Compte	Opérat*	Montant
CHAP 041 - Opération d'intégration				2317		1 420,00
CHAP 040 - Dotations aux amortissements				28178		526,00
CHAP 13 - Subvention d'investissement				1312		71 405,00
CHAP 23 - Travaux	2315		49 031,00			
CHAP 16 - Ajustement Capital emprunt				1641		4 200,00
Investissement dépenses			49 031,00			77 551,00
		Solde DI	28 520,00			
CHAP 040 - Dotations aux amortissements				28175		27 100,00
CHAP 041 - Opération d'intégration				2031		1 420,00
Investissement recettes			-			28 520,00
		Solde RI	28 520,00			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°25-DC045 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Eau,

VU la délibération n°25-DC114 du Conseil communautaire en date du 05 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du Budget annexe Eau,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER la décision modificative n° 02 du Budget annexe Eau 2025 telle que présentée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : **18 DEC. 2025**

Publié le : **18 DEC. 2025**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERREARD



